

La Lettre du Centre de Gestion du Finistère

N°150 - 3 février 2026

A LA UNE



La réglementation de la PSC prévoyance évoluée

Participation employeur obligatoire, renforcement de la prise en charge et généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire : les règles de la PSC prévoyance se renforcent progressivement jusqu'en 2029.

En savoir +



Assurance statutaire : déclaration de base 2025

La déclaration de base de l'assurance statutaire attendue pour le 20 février 2026 porte sur les éléments de rémunération de l'année 2025. Retrouvez un rappel des informations essentielles.

En savoir +

EN BREF

Veille RH

Caractère proportionné d'une révocation d'une secrétaire de mairie

Les faits reprochés à une secrétaire de mairie, consistant à avoir usé de ses fonctions pour manipuler sa situation statutaire et obtenir des avancements irréguliers, pour bénéficier d'un régime indemnitaire indu et pour faire l'acquisition aux frais de la commune d'un lave-linge utilisé à des fins personnelles, sont fautifs. Vu la gravité des faits, à leur réitération et à la nature des fonctions de secrétaire de mairie de l'intéressée, la sanction de révocation prononcée à son encontre ne présente aucun caractère disproportionné.

[CAA Lyon, 7 janvier 2026, n°23LY03029](#)

Manquement au devoir d'obéissance d'un agent en disponibilité d'office pour raison de santé

Un agent placé en disponibilité d'office pour raison de santé manque à son devoir d'obéissance hiérarchique, en ne se présentant pas aux rendez-vous fixés par le service de la médecine de prévention, préalables à sa reprise du travail, et obligatoires compte tenu de la reconnaissance de son aptitude à la reprise par le conseil médical. Par suite, cette faute est de nature à justifier la sanction du blâme qui lui a été infligée.

Manquement au devoir de discrétion professionnelle

La circonstance qu'un agent ait consulté et imprimé l'arrêté de mutation de son nouveau supérieur hiérarchique caractérise un manquement de l'agent à son devoir de discrétion professionnelle, dans la mesure où ses fonctions ne lui donnaient pas vocation à consulter un document relevant de la compétence du service des ressources humaines. Toutefois, dès lors qu'en l'espèce, l'intéressé n'a pas diffusé cet arrêté de mutation, la sanction de blâme qui lui a été infligée présente un caractère disproportionné.

[TA de Marseille, 8 janvier 2026, n°2305907](#)

Un chef de service a l'obligation de garantir la sécurité et la santé de ses agents

Un chef de service est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. En n'adoptant pas le positionnement attendu d'un chef de centre, contribuant au développement de conflits interpersonnels et à la formation de clans au sein de ce centre d'incendie et de secours, le chef de ce centre a adopté un management inadapté. De plus, en manquant à son obligation de rendre compte à sa hiérarchie, le chef de service a commis une faute justifiant une sanction disciplinaire.

[TA de Caen, 21 octobre 2025, n°2301394](#)

Cumul d'activités

Un agent n'exerce pas, en produisant au moyen de panneaux photovoltaïques installés en toiture d'un bien immobilier dont il est propriétaire et en cédant de l'électricité, une activité privée lucrative à titre professionnel au sens de l'article L.123-1 du CGFP. Dès lors, en retenant que l'intéressé avait commis une faute en exerçant une activité professionnelle en plus de ses obligations de service, au surplus pendant une période de congés de longue maladie, l'administration a entaché sa décision d'une erreur d'appréciation.

[TA de Châlons-en-Champagne, 15 juillet 2025, n°2401261](#)

LE CDG ET VOUS



PSC prévoyance : changement de nom pour Territoria Mutuelle

L'assureur a changé de dénomination sociale et devient Territoria Prévoyance (au lieu de Territoria Mutuelle). Ce changement administratif est susceptible d'avoir des incidences sur vos paramétrages, notamment en matière de DSN.

[En savoir +](#)



Report de certaines séances de CST et CAP/CCP

En raison de l'organisation des élections municipales de mars 2026, certaines séances du CST ainsi que de la CAP et de la CCP font l'objet d'un report. Les nouvelles dates de réunion et les échéances de dépôt des dossiers sont précisées ci-dessous.

[En savoir +](#)



Élections municipales 2026 : le plan d'action de la CNIL pour protéger les données des électeurs

À l'occasion des élections municipales de 2026, la CNIL renforce la protection des données des électeurs et rappelle les règles strictes applicables aux candidats et partis politiques, tout en proposant une plateforme de signalement dédiée.

[En savoir +](#)



Élections municipales 2026 : réunions d'information sur l'installation du Conseil municipal et les premières décisions.

Pour accompagner les collectivités dans cette étape clé, le Centre de Gestion du Finistère propose un cycle de rencontres dédié à l'installation du Conseil municipal et aux premières décisions du mandat.

[En savoir +](#)

[**> Toutes nos actualités**](#)

Le CDG recrute

- [Médecin de santé au travail \(F/H\)](#)

Consultez [nos offres](#)

L'apprentissage recrute

Consultez les [offres d'apprentissage](#)

Bourse de l'emploi

Retrouvez toutes les offres d'emploi du Finistère sur le site [emploi-territorial.fr](#)

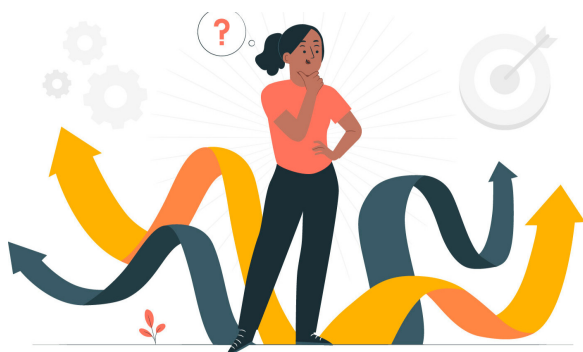
Le service intérim recrute

- Educateur de jeunes enfants (F/H) – secteur de Brest
- Coordinateur technique des manifestations (F/H) – secteur de Brest

Postuler à notre service intérim sur le site [DEN.bzh](#)

CONCOURS ET EXAMENS

AGENDA DU MOIS



Atelier de recherche d'emploi : rédiger sa lettre de motivation

Jeudi 05 février 2026

CDG29 - Quimper

Thème de l'atelier : rédiger sa lettre de motivation
Pour les agents souhaitant rédiger ou perfectionner leur lettre de motivation et mettre en valeur leurs atouts.

[En savoir +](#)



Élections municipales 2026 : réunions d'information sur l'installation du Conseil municipal et les premières décisions

Jeudi 05 février 2025

Visioconférence Teams

Pour accompagner les collectivités dans cette étape clé, le CDG29 propose un cycle de rencontres dédié à l'installation du Conseil municipal et aux premières décisions du mandat.

[En savoir +](#)

[**> Tout l'agenda**](#)



Centre de Gestion du Finistère
7 Boulevard du Finistère - CS 44048 - 29337 Quimper Cedex
www.cdg29.bzh
cdg29@cdg29.bzh
02 98 64 11 30

[Se désabonner](#)